



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Supplément au Recueil des Actes Administratifs
N°21 du 1^{er} novembre 2011

—

Décision modificative n°2
Séance Publique du vendredi 14 octobre 2011

Le Recueil des Actes Administratifs peut être consulté à l'hôtel du département
52, avenue de Saint-Just - 13256 Marseille cedex 20
ATRIUM - bât. b - derrière L'accueil central

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOMMAIRE

SUPPLÉMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°21 DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2011
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- DÉCISIONS DES COMMISSIONS	4
- SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE MOTION PRÉSENTÉE PAR LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	10
- MOTION D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE « L'AVENIR DU 13 » DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	11

DÉCISIONS DES COMMISSIONS

1 - Mme Janine ECOCHARD

Gestion des services annexes d'hébergement des collèges publics

A décidé, au titre de l'exercice 2012 :

- d'approuver les forfaits d'hébergement, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur lesdits forfaits, dont les familles s'acquittent auprès des établissements publics locaux d'enseignement pour l'hébergement de leurs enfants demi-pensionnaires ou internes selon les tableaux joints au rapport (annexes n°1 et n°2),
- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension tel qu'arrêtés par délibération n°56 du 16 décembre 2005,
- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement tel qu'arrêté par délibération n°2 du 27 mars 1986.

2 - Mme Janine ECOCHARD

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics pour 2012

A décidé d'attribuer aux collèges publics les dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 17 994 500,00 euros, et d'équipement, pour un montant total de 1 100 000,00 euros, au titre de l'exercice 2012 selon les tableaux joints en annexe 2 et 3 au rapport.

3 - M. Jean-François NOYES

Décision modificative n° 2 : Bâtiments départementaux et collèges

A décidé d'approuver en autorisations de programmes, au titre de la DM 2 2011, les ajustements suivants :

- + 7 099 840,30 euros pour la construction et la rénovation des collèges,
- 7 342 165,00 euros pour la maintenance et le renouvellement d'équipements des collèges,
- + 565 500,00 euros pour la maintenance du patrimoine,
- + 414 000,00 euros pour la construction patrimoine.

Ces ajustements sont liés à un affinement des prévisions de programmation de diverses opérations dans les collèges et les bâtiments départementaux, dans une optique de rationalisation des autorisations de programmes tenant compte du niveau d'avancement des projets.

4 - M. Félix WEYGAND

- Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) : Augmentation d'affectation

A décidé d'approuver les montants des affectations de crédits et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

5 - Mme Danièle GARCIA

Mesures modificatives du régime indemnitaire - Prime de fin d'année 2011

A décidé :

- d'actualiser le régime indemnitaire de la filière technique Catégorie B comme énoncé dans le rapport. Cette actualisation ne génère aucune incidence financière supplémentaire au budget départemental.
- de majorer le régime indemnitaire des agents en fonction à la Maison Départementale de Solidarité de Territoire du Nautille (précarité comprise entre 1,25 et 2).
- de rémunérer dans les mêmes conditions que les agents du département, les permanences effectuées par les agents de l'Etat mis à disposition des Archives Départementales, le samedi matin et le week-end correspondant aux journées du patrimoine, au moyen des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.
- d'attribuer aux agents départementaux une prime de fin d'année 2011 d'un montant net de 1 683,98 euros.

Le montant brut est variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales.

6 - Mme Danièle GARCIA

Evolution des taux de vacations applicables aux médecins vacataires du Département - Additif à la délibération n°23 du 29 avril 2011

A décidé :

- de modifier la délibération n° 23 prise par délibération du Conseil Général du 29 avril 2011,
- d'approuver la prise en compte de la majoration de 10 % applicable aux médecins généralistes titulaires d'une attestation de spécialité et d'appliquer l'évolution des taux de vacations à l'ensemble des médecins spécialistes et généralistes de la collectivité.

7 - Mme Danièle GARCIA

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

A décidé d'approuver, conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

A proposé d'approuver, conformément aux annexes suivantes jointes au rapport, les créations, modifications et transformations d'emplois pouvant être pourvu par des agents non-titulaires.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 ».

8 - M. Daniel CONTE

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice

A pris acte du compte rendu annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions en justice, sur la période du 1er juin 2011 au 08 septembre 2011, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n° 9 du 14 avril 2011.

9 - M. Hervé CHERUBINI

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2010
A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2010.

M. CONTE ne prend pas part au vote.

10 - M. André GUINDE

Dissolution du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles

A décidé de demander à M. le Préfet de bien vouloir prononcer la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles sur les bases suivantes :

- reprise des droits et obligations du Syndicat Mixte par la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole ;
- prise d'effet de la dissolution à la date du 1er janvier 2012.

11 - M. Hervé CHERUBINI

Chantiers Navals de La Ciotat fusion absorption de la CIOMOLIFT par la SEMIDEP

A décidé d'autoriser la SEMIDEP à procéder à la fusion-absorption de la CIOMOLIFT, dans les conditions prévues dans le traité de fusion joint en annexe au rapport et à financer cette opération par un emprunt de 1.500.000 euros sur 10 ans.

M. CHARRIER ne prend pas part au vote.

12 - M. Loïc GACHON

Lancement de l'Agenda 21 départemental

A décidé :

- d'approuver le lancement de la démarche Agenda 21 dont l'échéancier prévisionnel est joint en annexe au rapport.

Les dépenses correspondantes, s'élèvent à 20.000 euros pour l'année 2011.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre cette démarche d'Agenda 21 et procéder à la répartition de ces crédits.

13 - M. Jacky GERARD

Direction de l'Environnement - Autorisations de Programme - Modifications

A décidé de procéder :

- à la clôture et à la désaffectation des autorisations de programme 2005-15022A , 2005-15022C et 2010-10442C,
- à l'augmentation et à l'affectation de l'autorisation de programme 2002-10187B.

14 - M. Daniel CONTE

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de marchés publics.

A décidé, de prendre acte du récapitulatif des marchés, accords-cadres ou avenants notifiés entre le 1er avril 2011 et le 31 juillet 2011 (inclus) passés par le Président du Conseil Général en vertu de la délégation donnée par le Conseil Général par délibération du 14 Avril 2011.

15 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A. d'HLM Nouveau Logis Provençal au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal à hauteur 2 138 794,20 euros représentant 45% d'un montant total de 4 752 876,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 44 logements collectifs locatifs sociaux (35 PLUS et 9 PLAI) dénommés « Le Clos du Roy René », sur la commune de Tarascon.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

16 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts modificative formulée par la S.A d'HLM Nouveau Logis Provençal au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Nouveau Logis Provençal pour des emprunts à hauteur de 336 203,55 euros représentant 45% d'un montant total de 747 119,00 euros destiné à financer dans le cadre de l'opération ANRU la construction de 7 logements individuels locatifs sociaux dénommés « Lesieur » et situés Avenue Corneille, dans le 16ème arrondissement de Marseille (tranche 1). Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La délibération n°13 du 24 Juin 2011 est abrogée.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

17 - M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la S.A d'HLM Famille et Provence au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Famille et Provence pour des emprunts à hauteur de :

- 102 246,20 euros représentant 35% d'un montant total de 292 132,00 euros, destiné à financer l'opération de construction de 2 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI) dénommés «Immeuble Le Félibre» et situés au 5, rue de l'ancienne mairie sur la commune de Cabannes. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 158 596,55 euros représentant 35% d'un montant total de 453 133,00 euros, destiné à financer l'opération de construction de 3 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI) dénommés «Immeuble Renaissance» et situés au 4, rue de l'ancienne mairie sur la commune de Cabannes. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 1 122 270,30 euros représentant 45% d'un montant total de 2 493 934,00 euros, destiné à financer l'opération de construction de 20 logements collectifs locatifs sociaux (15 PLUS et 5 PLAI) dénommés «Le Saint Amand» et situés Avenue André Aune, sur la commune de Sénas. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

18 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Logirem au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Logirem pour des emprunts à hauteur de 1 969 434,45 euros représentant 45% d'un montant total de 4 376 521,00 euros, destiné à financer l'opération de construction de 41 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommés « Résidence Les Vergers » et situés Chemin H. Beyle dans le 15ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

19 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Erilia au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M. ERILIA pour des emprunts à hauteur de 599 700,60 euros représentant 45 % d'un montant total de 1 332 668,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration de l'ensemble immobilier « Draille 2 » comprenant 9 logements locatifs collectifs sociaux (PLAI) situés au 38 rue du musée, dans le 1er arrondissement de Marseille. Ce prêt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

20 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Azur Provence Habitat Solendi au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Azur Provence Habitat Solendi pour des emprunts à hauteur de 1 048 720,50 euros représentant 45% d'un montant total de 2 330 490,00 euros destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement de 24 logements collectifs locatifs sociaux (19 PLUS et 5 PLAI) dénommés « Résidence Les Pompiers» et situés Bd Jean-Jacques Rousseau, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

21 - M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la S.A d'HLM Phocéenne d'Habitations au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M. Phocéenne d'Habitations pour des emprunts à hauteur de :

- 154 840,95 euros représentant 45% d'un montant total de 344 091,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 4 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence «Valnaturel 2 - Les Vergers de Louise» située au 35, rue Le Châtelier, dans le 15ème arrondissement de Marseille . Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 2 381 222,70 euros représentant 45% d'un montant total de 5 291 606,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 46 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence «Le Floressence» située aux 83-95, Bd de Paris, dans le 2ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

22 - M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM SNHM au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M SNHM pour les emprunts à hauteur de :
- 1 149 072,75 euros représentant 45% d'un montant total de 2 553 495,00 euros destiné à financer l'opération de construction de 26 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI), dénommés résidence « Domaine Saint-Roch », situés sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 1 960 809,30 euros représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 4 357 354,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 32 logements locatifs sociaux, dont 22 logements collectifs (16 PLUS, 6 PLAI) et 10 logements individuels (5 PLAI, 5 PLUS) dénommés « Terra Soléa », situés sur la commune de Peyrolles. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

23 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts modificative formulée par la SA d'HLM Domicil au titre de la DM2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Domicil pour des emprunts à hauteur de 474 591,15 euros représentant 45% d'un montant total de 1 054 647,00 euros destiné à financer l'opération de réhabilitation de 50 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence « Maille II » et situés aux 13 et 31, Allée des Violettes, sur la commune de Miramas. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La délibération n°23b du 15 Octobre 2010 est abrogée.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

24 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Néolia au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Néolia pour des emprunts à hauteur de 637 749,00 euros représentant 45% d'un montant total de 1 417 220,00 euros, destinés à financer l'opération d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement de 20 logements collectifs locatifs sociaux (14 PLUS et 6 PLAI) situés chemin du cimetière, sur la commune de Sénas. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

25 - M. Hervé CHERUBINI

Demande de garantie d'emprunts formulée par la S.A d'HLM Vilogia au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Vilogia pour des emprunts à hauteur de 7 281 828,45 euros représentant 45% d'un montant total de 16 181 841,00 euros, destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 70 logements collectifs locatifs (PLI) dénommés «La Reynarde» et situés petite route d'Aubagne, quartier St Menet dans le 11ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès du Crédit Foncier de France,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

26 - M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts de la SA d'HLM Vaucluse Logement au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'H.L.M Vaucluse Logement pour des emprunts à hauteur de :
- 1 355 773,95 euros représentant 45% d'un montant total de 3 012 831,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en État Futur d'Achèvement (V.E.F.A) de 30 logements individuels locatifs sociaux (22 PLUS et 8 PLAI) dénommés «Le Domaine des Vergers» et situés route de Saint Rémy, sur la commune de Tarascon. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- 1 658 261,70 euros représentant 45% d'un montant total de 3 685 026,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 28 logements individuels locatifs sociaux (20 PLUS et 8 PLAI) dénommés «Le Clos Saint Jean» et situés chemin des cayades, lieu-dit «Les Ferrages Saint Jean», sur la commune de Tarascon. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 778 249,35 euros représentant 45% d'un montant total de 1 729 443,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 10 logements individuels locatifs sociaux destinés à l'accession sociale à la propriété (PSLA) dénommés «Le Clos Saint Jean» et situés chemin des cayades, lieu-dit «Les Ferrages Saint Jean», sur la commune de Tarascon. Ces emprunts sont à contracter auprès du Crédit Foncier de France.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

27 - M. Hervé CHERUBINI

Demandes de garantie d'emprunts formulées par l'O.P.H 13 Habitat au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011.

A décidé :

d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H 13 Habitat pour des emprunts à hauteur de :

- 2 032 376,00 euros représentant 100% d'un montant total de 2 032 376,00 euros, destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 23 logements collectifs locatifs sociaux (16 PLUS et 7 PLAI) dénommés «Via Solana» et situés Avenue Markröningen, sur la commune de Saint Martin de Crau. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 6 978 701,00 euros représentant 100% d'un montant total de 6 978 701,00 euros destiné à financer l'opération de travaux d'amélioration sur accords collectifs et diverses interventions de proximité sur des cités de Marseille et du Département. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 3 525 719,00 euros représentant 100% d'un montant total de 3 525 719,00 euros destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 28 logements collectifs locatifs sociaux (23 PLUS et 5 PLAI) dénommés «Les Patios de l'Olympe» et situés au 388, rue de Lyon dans le 15ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

M. MASSE ne prend part au vote.

28 - M. Hervé CHERUBINI

Admissions en non-valeur et restes à recouvrer du Payeur Départemental

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2010, s'établit à 139 085 151,61 euros, dont 138 130 506,53 euros au titre du budget général et 954 645,08 euros au titre des budgets annexes et de confirmer la poursuite du recouvrement de ceux-ci,
- d'admettre en non-valeur une somme de 483 809,59 euros, dont 473 835,38 euros au titre du budget général et 9 974,21 euros au titre des budgets annexes.

Les crédits inscrits au budget départemental sont suffisants pour couvrir ces dépenses.

29 - M. Hervé CHERUBINI

Ouverture des crédits au 1er janvier 2012 avant vote du BP 2012 en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a autorisé l'ouverture au titre de l'exercice 2012, des crédits figurant dans l'annexe jointe au rapport qui correspondent à un quart des crédits d'investissements hors autorisation de programme votés au budget primitif 2011, soit 6.689.895,00 euros.

30 - M. Hervé CHERUBINI

Provisions 2011

A décidé de confirmer l'inscription en DM2 2011 :

- d'un montant de 964 000,00 euros au titre des nouvelles provisions pour contentieux,
- d'un montant de 2 428 016,00 euros au titre de reprise (83 840,00 euros) et des ajustements à la baisse (2 344 176,00 euros) des provisions pour contentieux,
- d'un montant de 1 735 056,00 euros, au titre de la reprise sur provision pour non recouvrement des indus RMI/RSA.

31 - Mme Martine VASSAL

Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation Art. L3121 22,1 du Code Général des Collectivités Territoriales et Art. 33 du règlement intérieur du Conseil Général des Bouches du Rhône

A procédé à l'examen de la demande de création d'une mission d'information, pour évaluer les procédures actuelles d'attribution d'aides aux communes et des subventions aux associations, et mener une réflexion quant aux pistes d'amélioration à envisager en terme d'équité territoriale et transparence

A décidé à l'unanimité :

- de créer de cette mission.
- de fixer le nombre de ses membres à 5
- de fixer sa durée à 6 mois maximum

A désigné, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément à l'article L 3121-22.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 33 du Règlement Intérieur ainsi qu'il suit les 5 membres de la mission :

Liste «Majorité Départementale» : 37 voix soit 4 sièges : MM MARTINET, RAIMONDI, JORDA, ROSSI

Liste «l'Avenir du 13»: 7 voix soit 1 siège : M REY

3 bulletins blancs.

32 - M. CONTE / Mme Marie-Arlette CARLOTTI

Participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au 6ème Forum Mondial de l'Eau

A décidé :

- d'inscrire une participation financière de 1M euros au budget départemental au titre de l'exercice 2011 sur la ligne budgétaire 65 738 65735 programme à créer, pour la tenue du Forum de l'Eau à Marseille.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention avec le GIP « Comité International du Forum mondial de l'eau », dont le projet est joint en annexe au rapport.

- d'inscrire 0.4M euros au budget départemental au titre de l'exercice 2011 pour soutenir différentes associations, sur la ligne budgétaire 65738 6574 programme à créer.

Le groupe « l'Avenir du 13 » ne prend pas part au vote.

M. LE DISSES s'abstient.

33 - M. Hervé CHERUBINI

Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2011.

A approuvé les conclusions du Président du Conseil Général et du Rapporteur Général du Budget relatives à la Décision Modificative n°2 de 2011, pour le budget principal et pour les établissements départementaux à comptabilité distincte dont les balances s'établissent conformément au tableau présenté en annexe de la délibération.

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 pour 2011 pour le budget principal et les budgets annexes,

- de consacrer l'excédent dégagé à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 37 829 912,94 euros,

- d'adopter les modifications des autorisations de programme (AP) prévues au projet de budget,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Le groupe « l'Avenir du 13 » ne prend pas part au vote.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
MOTION PRÉSENTÉE PAR LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Séance publique du Vendredi 14 octobre 2011

Le département des Bouches-du-Rhône subit la poursuite d'un lent mais continu processus de désindustrialisation qui frappe des centaines de salariés et leurs familles à qui l'on offre comme seule perspective d'avenir un licenciement ou un reclassement.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que des sociétés pourtant saines et prospères, n'agissent qu'au regard de logiques spéculatives en invoquant une rentabilité financière insuffisante.

A Berre, le groupe LyondellBasell a annoncé fin septembre la fermeture de sa raffinerie. La mobilisation des salariés, soutenus par les élus locaux, a permis de repousser cette fermeture définitive. Pour autant 370 salariés demeurent menacés, et au-delà, l'ensemble du site pétrochimique de Berre peut perdre 1350 emplois directs et 1000 emplois induits alors qu'au 1er semestre 2011 la chimie et le raffinage ont rapporté à LyondellBasell 51 millions d'euros de bénéfices.

A Gémenos, l'usine Fralib est abandonnée par Unilever : 182 salariés se battent pour conserver leur emploi.

A Arles, la holding Brandizi Gestion Financière liquide sa filiale Trivella : 51 salariés se retrouvent au chômage.

A Tarascon, la restructuration de l'usine Vitembal met en péril 32 emplois.

A Rousset, ST Micro impose au personnel du chômage partiel alors que le bénéfice net pour 2010 de ce géant des puces électroniques s'est élevé à 830 millions de dollars.

Ces situations sont d'autant plus intolérables que le Gouvernement a justifié la suppression de la taxe professionnelle par l'impérative sauvegarde des entreprises, des emplois, et la réindustrialisation de la France.

Considérant que l'emploi industriel dans notre département, et notamment l'avenir de la pétrochimie, est un enjeu national et local dont l'ensemble des autorités doit se saisir :

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône propose la mise en place d'une cellule de veille, d'alerte et de prospective avec les représentants des employeurs et des salariés, les chambres consulaires et les collectivités territoriales, afin de donner une ambition industrielle durable à notre département.

Le Conseil Général demande à Monsieur le Premier Ministre de respecter les engagements pris par le Président de la République, le 4 mars 2010, à Marignane, pour une France qui doit demeurer une grande nation industrielle.

Adoptée à l'unanimité

MOTION D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE « L'AVENIR DU 13 »
DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Séance publique du vendredi 14 octobre 2011

Les habitants de notre Département manifestent chaque jour davantage leur inquiétude face aux affaires qui ébranlent le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et mettent en péril le bon fonctionnement de notre institution.

Considérant qu'il est de notre devoir, en tant qu'Élus de la République, de répondre à ces inquiétudes de la façon la plus constructive possible, nous voulons réaffirmer solennellement ici les valeurs d'intégrité, de responsabilité et de probité qui nous accompagnent depuis le premier jour de notre engagement dans la vie politique et dirigent chacune des décisions que nous prenons et chacune des actions que nous mettons en œuvre.

Au-delà des clivages politiques et des appartenances partisans, ces devoirs et ces valeurs sont universels. Ils doivent être partagés par tous les élus, car les habitants de ce Département, en nous élisant, nous ont manifesté leur confiance. Cette confiance, il ne faut pas la trahir.

Intégrité, transparence, sincérité et responsabilité forment les quatre piliers d'une éthique politique sur laquelle est fondé ce pacte de confiance passé entre le citoyen qui vote et l'élu qui le représente.

Dès lors, la mise en cause par la justice de l'un des membres de l'Assemblée Départementale pour des délits commis dans l'exercice de son mandat constitue un manquement grave à ce pacte de confiance et nuit tant à l'image qu'au fonctionnement du Conseil Général.

En l'espèce, la solidarité partisane ne saurait prévaloir sur l'éthique républicaine. Tout statu quo serait regardé par nos concitoyens comme un soutien tacite et un cautionnement des agissements mis en cause par des faits de procédure pénale d'une extrême gravité.

Compte-tenu du contexte politique et judiciaire tendu que connaît notre Département et suite à la mise en examen de nombreux responsables politiques, y compris dans notre Institution :

- Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs inhérentes à l'éthique en politique.
- Nous appelons de nos vœux la création d'un article en ce sens dans le préambule du Règlement Intérieur, qui tient lieu de Constitution pour notre Assemblée.

Rejetée

Le groupe l'avenir du 13 » ayant quitté la séance
Le groupe « socialistes et apparentés » et le groupe « communiste »
votent contre
MM BRES et LE DISSES votent contre
M LIMOUSIN s'abstient